

**2022 – 06 – 08 - 004**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b><u>Date de convocation</u></b> <b>31 mai 2022</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers</u></b> En exercice : <b>15</b> Présents : <b>13</b> Votants : <b>14</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 8 JUIN à 19 Heures 00</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><b><u>Étaient présents:</u></b> Suzanne BOUVIER; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER</p> <p><b><u>Pouvoir:</u></b> Maryan KRAWCZAK à Jean-Michel VORGER</p> <p><b><u>Excusés:</u></b> Joris BORTOLUZZI</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice. Madame Erika PIANI a été élue secrétaire</p>
---	---

### TARIFS Garderie Périscolaire 2022-2023

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école pour l'année scolaire 2022-2023 et FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période :

Du 1er septembre 2022 au 08 juillet 2023, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires :

Les lundis – mardis – jeudis - vendredis : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

L'accueil et les inscriptions sont organisés suivant les conditions définies dans le Règlement Interne de la Cantine Périscolaire.

Considérant qu'aucune augmentation n'a été appliquée pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé à l'Assemblée de réévaluer pour la rentrée de septembre 2022, les tarifs de la garderie scolaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de garde sur les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir à compter du 1<sup>er</sup> AOÛT 2022 :

Inscription(s) prise(s) avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure – 0.95 €

Inscription(s) de « dernière minute » prise(s) après le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure – 1.30 €

En cas de réservation mais d'absence de l'enfant, 1.30 € (tarif ½ heure réservation dernière minute) sera facturé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme aux débats

Le Maire,

Jean-Michel VORGER

